

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Art. 1 Offres

Sauf accord contraire, nos offres sont valables pendant un mois à compter de leur date d'établissement. Les informations indiquées dans les offres, brochures, catalogues, dessins, photos, etc. se basent sur les spécifications en vigueur à la date d'établissement de l'offre. Nous nous réservons le droit d'apporter des modifications techniques entre la date d'établissement de l'offre et la date de livraison, à condition que l'usage prévu par l'acheteur lors de la conclusion du contrat ne soit pas plus complexe, plus coûteux ou altéré suite à ces modifications.

Art. 2 Prix

Sauf accord contraire stipulé par écrit, les prix indiqués s'entendent nets hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA), départ entrepôt de Schweningen/Allemagne ou Cham/Suisse sans aucune déduction. Tous les frais annexes comme les frais d'emballage pour le transport, de fret, d'assurance, liés aux documents, aux formalités d'exportation, au transit, aux formalités d'importation et aux autres permis et/ou authentications sont pris en charge par l'acheteur.

Art. 3 Délai de livraison

Les délais de livraison convenus ou définis lors de la conclusion du contrat sont respectés dans la mesure du possible. Si la livraison est retardée pour des raisons indépendantes d'INNOMED-Europe LLC (force majeure, problèmes d'importation ou de transport, événements politiques, retard des sous-traitants, modifications demandées ultérieurement par l'acheteur, etc.), la date de livraison est reportée d'autant. Un dépassement du délai de livraison n'autorise pas l'acheteur à résilier le contrat, refuser la livraison et/ou réclamer des dommages et intérêts ou une remise.

Art. 4 Transport

La livraison s'effectue toujours aux frais et aux risques de l'acheteur. Les réclamations liées au transport doivent être adressées par l'acheteur au transporteur dès réception de la livraison et/ou des documents de transport.

Art. 5 Avis de défauts

L'acheteur ou le destinataire d'une livraison doit examiner celle-ci dès réception et signaler par écrit et sans délai tout défaut éventuel.

Art. 6 Conditions de paiement

Les conditions de paiement convenues sont fixées à 30 jours nets à compter de la date de la facture, sans escompte ni autre déduction. Le paiement doit être effectué en francs suisses. En cas de non-respect des délais de paiement convenus, l'acheteur sera redevable de pénalités de retard au taux de 5 % (cinq pour cent) calculées à compter de la date d'échéance, sans qu'il ne soit nécessaire que le vendeur lui adresse un rappel. Si des parties insignifiantes de la commande sont manquantes ou si des réclamations de garantie ont été déposées à l'encontre du fournisseur, l'acheteur ne sera pas habilité à suspendre les paiements dus et devant être payés.

En cas de retard de réception, le prix d'achat total ou restant est immédiatement dû. Pour tout retard, c'est-à-dire également en cas de retard de paiement, nous nous réservons par ailleurs le droit de renoncer à la prestation et d'exiger un dédommagement du dommage occasionné par cette non-exécution ou à résilier le contrat. Nous nous réservons le droit de réclamer une compensation pour tout dommage supplémentaire.

Art. 7 Envoi au choix d'instruments

Les instruments destinés à une opération peuvent faire l'objet d'une demande au choix. Ils doivent être renvoyés dans un délai de 4 jours après l'intervention chirurgicale. À défaut, le prix de vente sera facturé.

Art. 8.1 Retour des produits

Nous reprenons dans un délai de 10 jours à compter de la date de livraison les articles standard ne convenant pas ou commandés par erreur et figurant au tarif en vigueur et ce, aux conditions suivantes :

- * La marchandise renvoyée dans un emballage intact avec son étiquette d'origine: note de crédit pour l'intégralité du prix de vente.
- * Les instruments utilisés ou endommagés (les instruments en prêt sont soumis à l'art. 9) sont renvoyés au client sans note de crédit.
- * Les fabrications spéciales ne sont jamais reprises.

Art. 9 Instruments en prêt

Les instruments standard peuvent être commandés sous la forme d'un prêt. Une fois l'opération terminée, les instruments doivent être nettoyés et désinfectés par l'établissement médical et renvoyés dans un délai de 4 jours. Si les instruments ont été endommagés, les coûts de réparation sont facturés sur la base d'un forfait minimum de 150 CHF. Ils doivent être renvoyés avec le plus d'informations détaillées possibles sur l'origine du défaut ou de la réclamation.

Art. 10 Autorisations, documents et notices d'emballage

L'acheteur doit attirer l'attention de la société INNOMED-Europe LLC située à Cham sur l'ensemble des réglementations légales et officielles concernées et est responsable de leur respect.

Le cas échéant, il procure les concessions et autorisations nécessaires. Tout intermédiaire s'engage à transmettre le produit avec tous les documents d'accompagnement et les notices d'emballage. Les revendeurs intermédiaires doivent installer un système de suivi des instruments approprié avec les références et les numéros de lot afin de suivre la localisation des instruments sur la demande d'INNOMED-Europe LLC.

Art. 11 Garantie pour les défauts

À la réception de la livraison, l'acheteur est tenu d'inspecter immédiatement les produits pour identifier d'éventuels défauts apparents. La période de garantie des vices cachés est de 12 mois à compter de la date de livraison. Les réclamations doivent nous être adressées par écrit immédiatement après la constatation des défauts. Le fait de faire valoir certains défauts n'autorise pas l'acheteur à s'opposer au paiement des sommes dues. Les dommages liés à une implantation non conforme, une utilisation inappropriée, une manipulation négligente et non professionnelle, au non-respect des recommandations d'utilisation, à l'usure normale et au vieillissement du matériel, à une surcharge, une utilisation incorrecte des moyens auxiliaires ainsi que toute autre raison qui ne relève pas de la responsabilité d'INNOMED-Europe LLC, Cham, sont exclus de la garantie.

Nos produits sont conçus et fabriqués conformément aux connaissances de la science et de la technique au moment de la fabrication. Toute autre responsabilité supplémentaire, notamment relative aux dommages indirects résultant des défauts (par exemple, les coûts liés à un traitement médical supplémentaire, les opérations supplémentaires, les pertes de salaires, les demandes de réparation, etc.) est expressément exclue.

Art. 12 Lieu d'exécution

Le lieu d'exécution des livraisons et des paiements est Cham (Canton de Zug, Suisse).

Art. 13 Loi applicable et lieu de juridiction

Toutes les relations juridiques entre le client et INNOMED-Europe LLC sont régies par le droit suisse (à l'exclusion de la convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises).

Le lieu de juridiction exclusif pour tout litige juridique est Zug, Suisse.

Conditions applicables à compter du 1/1/2016